



PRÉFET
DE L'ORNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE

Orne



Unité paysagère

11

Les collines étirées
du sud de l'Houlme

Sommaire

	Pages
Introduction	3
Caractéristiques de l'unité paysagère	3
■ Structure paysagère n°1 : les collines étirées de l'Houlme	6
■ Structure paysagère n°2 : la crête semi-boisée du sud de l'Houlme	8
■ Structure paysagère n°3 : les vallées herbagères de la Maire et de l'Udon	11
■ Matériaux et architecture	13
Qualification de l'unité paysagère	14
■ L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement	14
■ Les éléments structurants et ponctuels reconnus	14
■ Entre modèles locaux et globaux, des motifs d'attachement partagés ou plus confidentiels	15
Les limites de l'unité paysagère	15
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre	18
■ Dynamiques paysagères analysées par les paysagistes	19
■ Les dynamiques perçues lors des ateliers	21
■ Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues	22
Atouts / faiblesses / opportunités / menaces	22
■ Atouts et opportunités	23
■ Faiblesses et menaces	23
Liste des communes concernées en tout ou partie	23

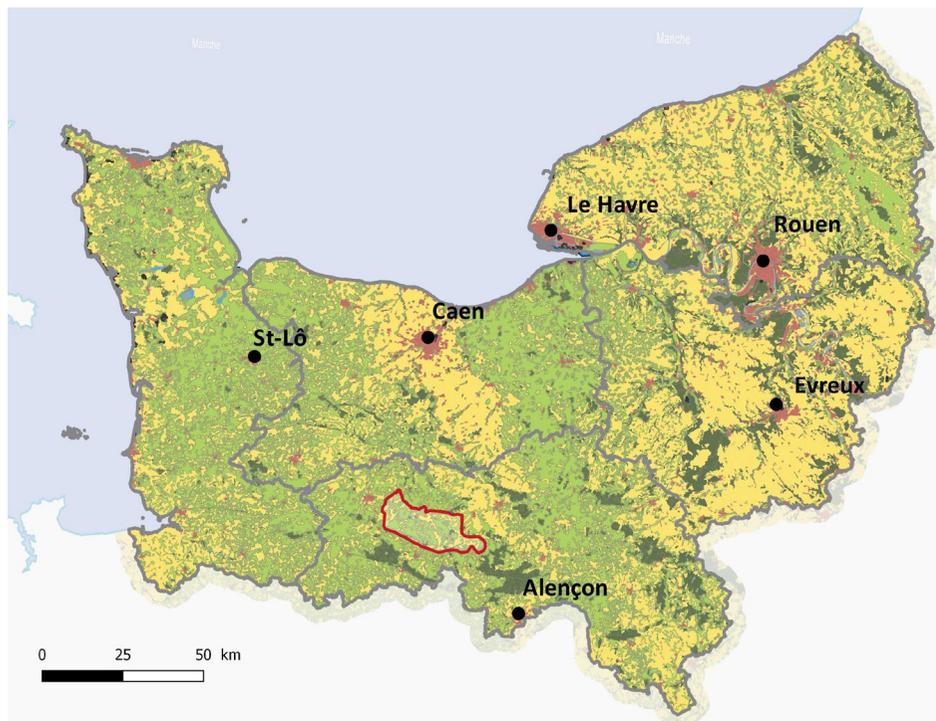


Vers Bellou-en-houlme, de vastes cultures ponctuées par la présence de boisements.

Photo de couverture :
Vers Écouché-les-Vallées, espaces herbagers avec présence de haies arborées.

Introduction

L'unité paysagère des collines étirées du sud de l'Houlme se situe au centre du département de l'Orne autour des communes de Briouze et de Rânes. Cette unité présente une variété de reliefs et paysages dans un couloir vallonné, encadré au nord par le massif boisé d'Athis et au sud par la dernière crête du Domfrontais.



Localisation de l'unité paysagère des collines étirées du sud de l'Houlme au sein de la région Normandie.

Caractéristiques de l'unité paysagère



Caractériser un paysage vise à décrire les traits caractéristiques d'un paysage (type de relief, composition, forme et trame des haies, implantation du bâti, matériaux et architecture...). Ceux-ci font partie des éléments qui permettent de le distinguer des paysages voisins, aux côtés de la qualification et de l'analyse des dynamiques (cf. parties suivantes).

L'unité se déploie dans un couloir vallonné au sein duquel on perçoit toujours les deux limites des escarpements qui l'encadrent.

Cet ensemble paysager, qui fluctue entre bocages et grandes parcelles cultivées dépourvues de haies, est encadré au nord par le massif boisé d'Athis et au sud par la dernière crête du Domfrontais. Ces deux reliefs font figure de limites paysagères assez nettes et donnent à voir une belle partie de l'unité.

Au nord et à l'est, les rivières créent de grands sillons herbagers et bocagers qui creusent le plateau et annoncent les unités voisines de la Suisse Normande au nord et de la Plaine cultivée d'Argentan à l'est.

Adaptés aux particularités géomorphologiques de chaque secteur, des paysages variés se déploient en trois principales structures :

- les collines étirées de l'Houlme,
- la crête semi-boisée du sud de l'Houlme,
- les vallées herbagères de la Maire et de l'Udon.

LES COLLINES ETIRÉES DU SUD DE L'HOULME- Spatialisation des structures paysagères et éléments de paysage de l'unité

Unité paysagère voisine :
 "La Suisse Normande, entre plateau bocager et gorges"

1. Les collines étirées de l'Houlme

- Parties sommitales très ouvertes, composées de grandes parcelles mixtes à dominantes de culture,
- Villages implantés sur les parties hautes des coteaux,
- Fonds de vallée plats et humides où dominent les prairies permanentes au maillage bocager plus dense,
- Ondulations légères du relief,
- Routes principales plutôt rectilignes bordées de talus enherbés et de haies relictuelles d'arbres élagués,
- Paysages variés des marais.

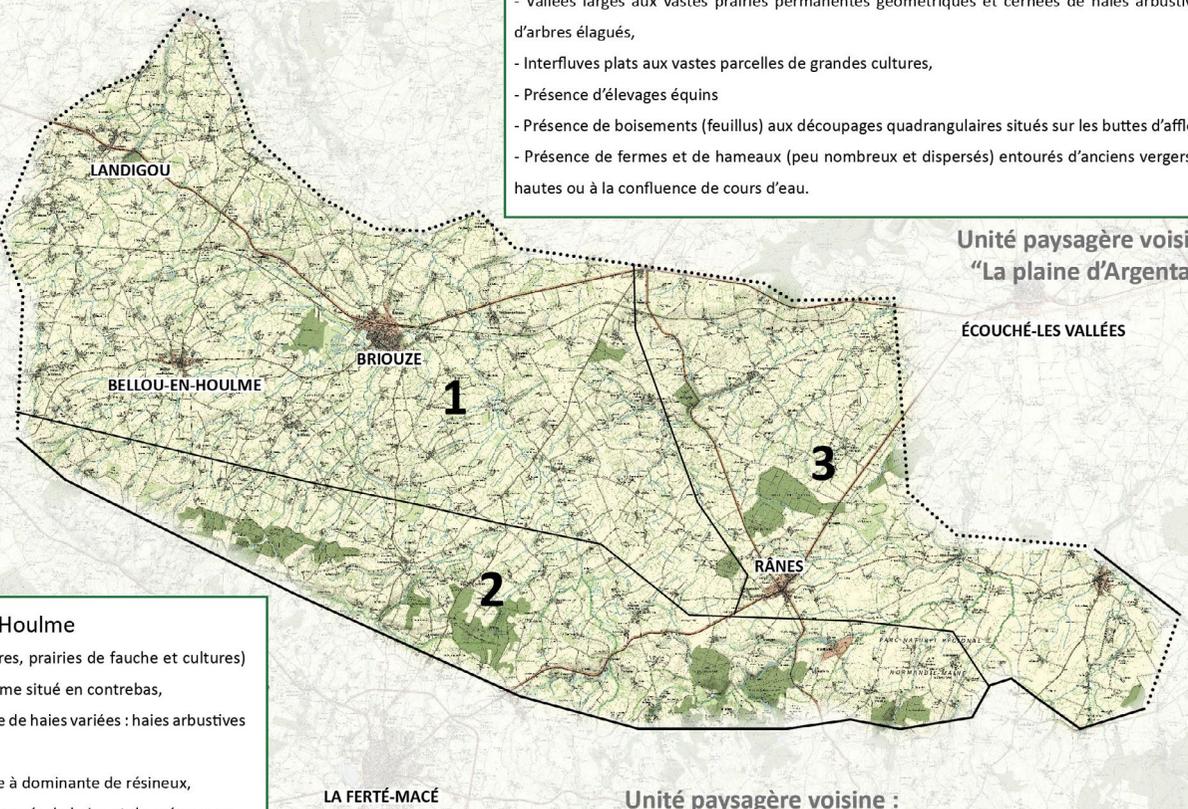
3. Les vallées herbagères de la Maire et de l'Udon

- Vallées larges aux vastes prairies permanentes géométriques et cernées de haies arbustives hautes ponctuées d'arbres élagués,
- Interfluvés plats aux vastes parcelles de grandes cultures,
- Présence d'élevages équins
- Présence de boisements (feuillus) aux découpages quadrangulaires situés sur les buttes d'affleurement granitiques,
- Présence de fermes et de hameaux (peu nombreux et dispersés) entourés d'anciens vergers situés sur les parties hautes ou à la confluence de cours d'eau.

Unité paysagère voisine :
 "La plaine d'Argentan"

2. La crête semi-boisée du sud de l'Houlme

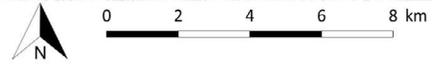
- Présence de grandes parcelles agricoles (pâtures, prairies de fauche et cultures) qui offrent des fenêtres sur le paysage de l'Houlme situé en contrebas,
- Route rectiligne implantée sur la crête et bordée de haies variées : haies arbustives sur talus et haies discontinues d'arbres élagués,
- Présence de bois au découpage quadrangulaire à dominante de résineux,
- Hameaux implantés en limite de crête et enveloppés de haies et de pré-vergers.



Légende :

Limites paysagères progressives	•••••	Zones urbanisées	
Limites paysagères nettes	—	Forêts/ Réseau bocager	
		Espaces agricoles	
		Réseau hydrographique	

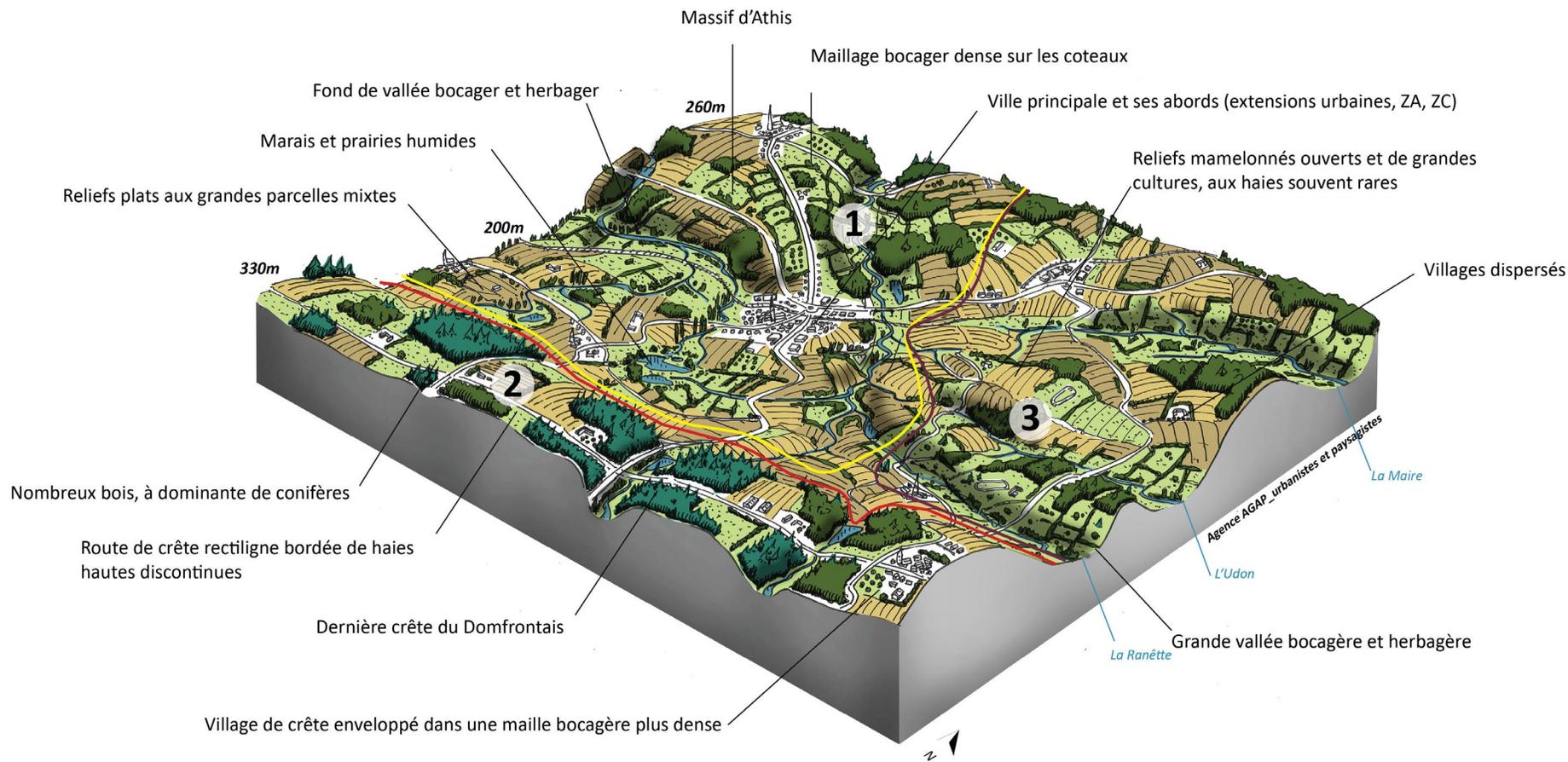
(Sources de la carte : IGN Bd TOPO, Corine Land Cover, Bd Alti) - Juillet 2017



Agence AGAP Urbanisme & Paysage

Atlas des paysages de l'Orne -
 DREAL de Normandie

LES COLLINES ETIRÉES DU SUD DE L'HOULME - Caractérisation

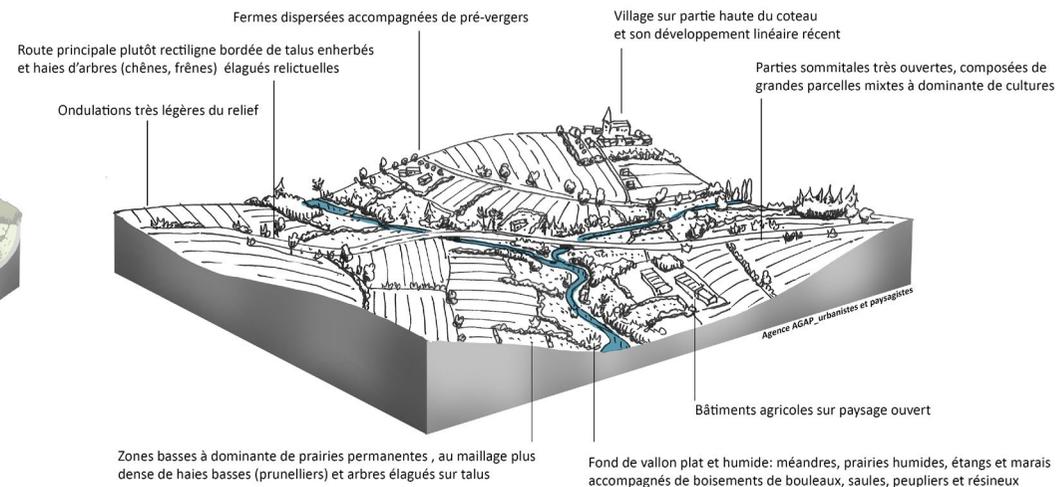
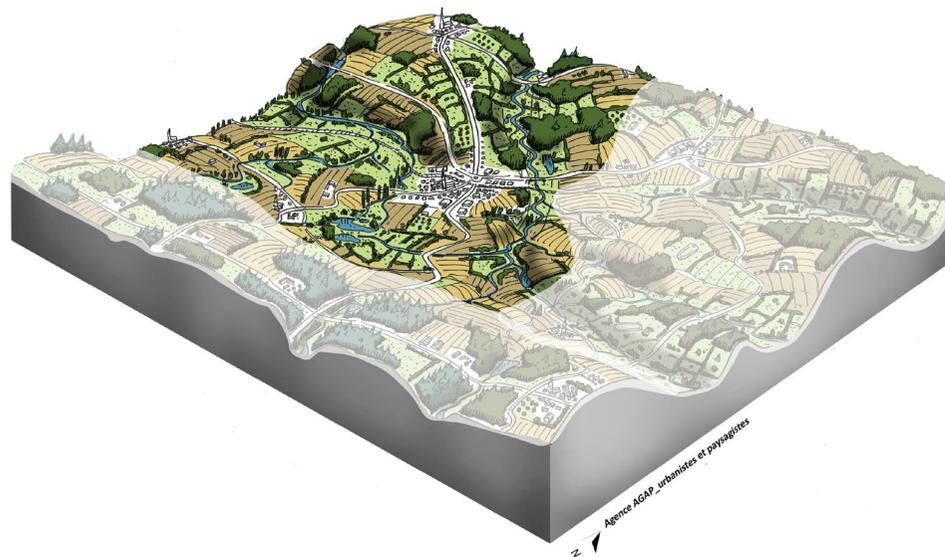


1. LES COLLINES ETIRÉES DE L'HOULME

2. LA CRÊTE SEMI-BOISÉE DU SUD DE L'HOULME

3. LES VALLÉES HERBAGÈRES DE LA MAIRE ET DE L'UDON

Structure paysagère n°1 : les collines étirées de l'Houlme



Au centre de l'unité, avant de s'encaisser et de dessiner un grand couloir, la Rouvre sillonne des paysages aux reliefs difficilement lisibles, en équilibre entre collines de grandes cultures et vallons aux pentes douces plutôt herbagers et bocagers.

Au milieu de cette structure aux reliefs peu marqués, une vaste cuvette marécageuse reçoit les eaux des massifs d'Athis au nord et du Domfrontais au sud : le marais du Grand Hazé.

● Parties sommitales ouvertes et de grandes cultures des collines étirées

La structure se caractérise par une répétition de collines étirées dont les ondulations sont faiblement perceptibles. Le relief apparaît ainsi globalement plat, bien qu'une multitude de petits cours d'eau le sillonne. Cette impression est renforcée par la présence, presque exclusive, de grandes parcelles sur les parties hautes des collines.

Ce paysage est dominé par les grandes cultures dont les limites sont devenues floues suite à l'arasement de talus, donnant à voir des horizons lointains, parfois jusqu'aux coteaux boisés des massifs du Domfrontais ou d'Athis.

Si le paysage est très largement ouvert, il n'est pas pour autant homogène. L'équilibre de couleurs (du vert des pâtures jusqu'au doré et marron des cultures et labours) ainsi que la présence d'arbres de haut-jet sur les haies relictuelles confèrent aux paysages de la structure, un certain rythme.

● Les vallons bocagers et herbagers

La structure est sillonnée d'un chevelu hydrographique faiblement perceptible depuis les collines. Ces dizaines de ruisseaux ont dessiné de petits vallons pâturés qui tranchent fortement avec les paysages du haut des collines. L'ambiance y est plus fraîche et intime. Les haies arbustives hautes et les arbres en cépée organisent, depuis les petites routes sinueuses, un paysage cloisonné où les vues sur le lointain sont rares.

Les fermes enveloppées à mi-pente dans leur écrin bocager et quelquefois de pré-vergers sont faiblement perceptibles dans ce paysage fortement arboré.

● Les marais

Les collines étirées du Houlme regroupent 3 bassins versants dont le point bas se trouve près de Briouze. De nombreux cours d'eau se rejoignent pour partie au niveau d'une vaste cuvette, le Marais du grand Hazé qui s'étend sur plus de 200 ha.

La zone se compose des paysages variés : tourbières ouvertes, tourbières boisées, prairies humides, landes humides à Bruyère et espaces en eau. Ces paysages naturels sont dominés par des saules, des bouleaux et, à ses marges, par des plantations de peupliers et de résineux qui gagnent sur les prairies et tourbières.



Marais du Grand-Hazé. ©J.Launay - CPIECN.

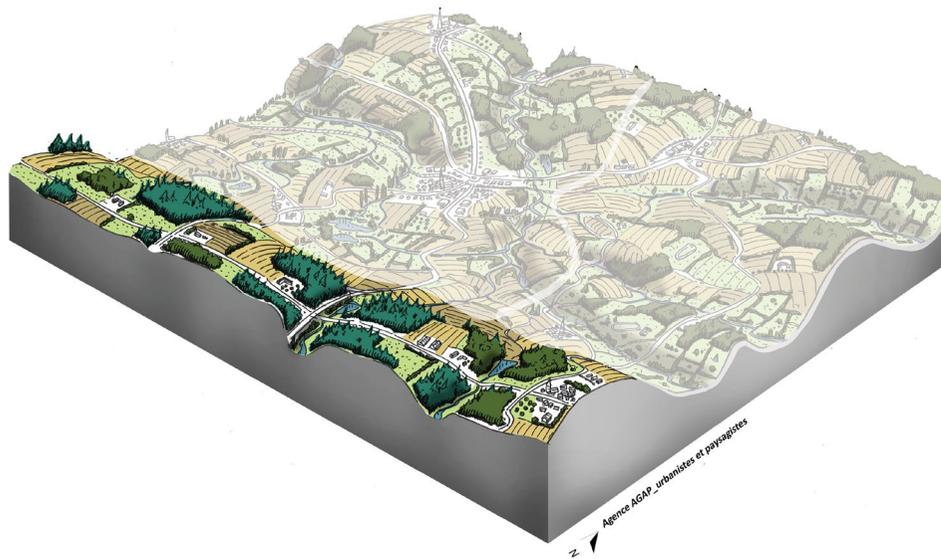


Marais du Grand-Hazé. ©J.Launay - CPIECN.



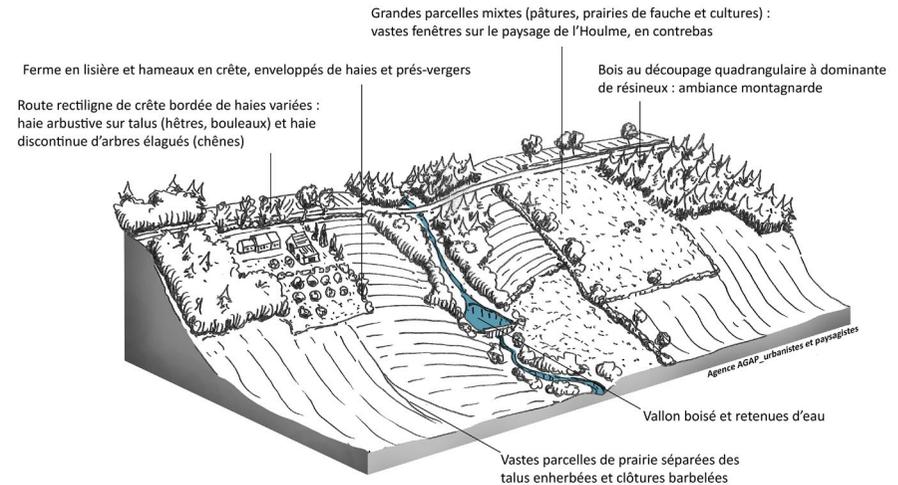
Vue aérienne du marais du Grand-Hazé. ©1616Prod.

Structure paysagère n°2 : la crête semi-boisée du sud de l'Houlme



La crête semi-boisée marque la limite sud de l'unité. Elle annonce plus au sud, les massifs du Dromfrontais et son système de crêtes successives.

Ce relief tranche fortement avec le couloir des collines étirées, qu'il domine d'une centaine de mètres et donne à voir de façon spectaculaire.



● la route de crête

La RD 266 emprunte la ligne de crête qui culmine à environ 350 m d'altitude (contre environ 240 m pour les collines étirées, situées en contrebas). Cette route rectiligne est bordée par sections, de linéaires discontinus de haies arbustives et arborées sur talus. Ces éléments structurants accentuent la linéarité du tracé routier et confèrent une ambiance forestière aérée, dominée par les cépées de hêtres, de charmes et de bouleaux et quelques arbres tiges (chênes, pins, hêtres, bouleaux).

● Les grandes parcelles mixtes, fenêtres sur le grand paysage

Les talus, qui ont parfois été arasés, donnent sur de vastes parcelles ouvertes situées en rupture de pente, créant ainsi des fenêtres spectaculaires sur le très grand paysage, une centaine de mètres en contrebas. Ce paysage d'ambiance presque montagnarde met en scène le ciel, l'horizon et de vastes étendues rases cernées au loin de boisements de résineux.

Des prairies de fauche, des pâtures et des grandes cultures (maïs, ensilage et blé) apparaissent en une mosaïque équilibrée qui ondule jusqu'au pied de la crête. Les haies sont rares à mi-pente. Seules quelques sections relictuelles sont coiffées de quelques arbres de haut-jet qui permettent de donner une échelle à ce vaste paysage.



Pente forte de cultures, pâtures et boisements de conifères qui ondulent jusqu'aux collines du sud du Houleme. Vers Clair-Bois ; Bellou-en-Houlme.



Horizon herbagé cadré par des boisements de feuillus et de conifères. Vers Beaumont ; Bellou-en-Houlme.

● Les fermes et hameaux en lisière de boisements de conifères

Ce paysage est très peu construit. Quelques fermes s'égrainent le long de la RD, insérées dans des écrans herbagers en lisières de sapinières, et parfois accompagnées de prés-vergers vieillissants.

Sur les parties les plus ouvertes de la crête, la présence de quelques bâtiments agricoles accolés à la route, tranche plus fortement dans les vastes paysages horizontaux. On note aussi la présence du château de Dieufit et de sa ferme modèle (Bellou-en-Houlme).

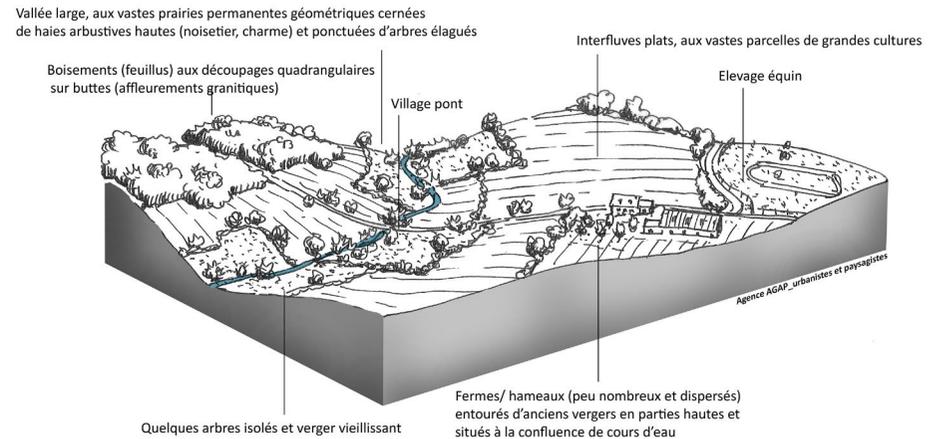
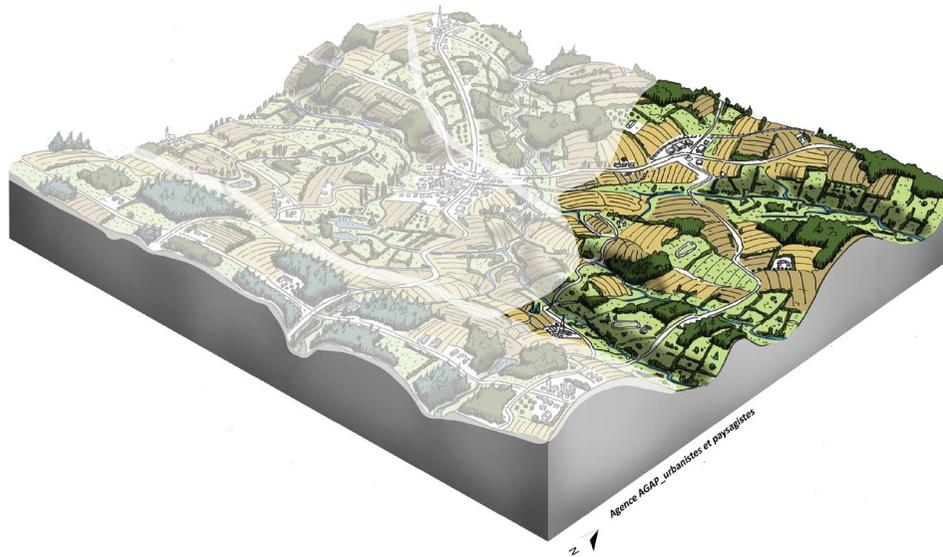


Bâtiments agricoles accolés à la route, sans transition arborée. Vers le Haut-Clos ; Lonlay-le-Tesson.

● Les plantations de sapins

De grands boisements de conifères couvrent les parties les plus accidentées des coteaux, notamment au niveau de petits vallons qui viennent découper le relief. Les sapins dominent ce paysage, lui conférant un aspect à la fois austère et grandiose de moyenne-montagne. Depuis une cinquantaine d'années, ces boisements géométriques recouvrent peu à peu les parcelles autrefois pâturées les moins accessibles et aux sols les plus pauvres.

Structure paysagère n°3 : les vallées herbagères de la Maire et de l'Udon



Vers l'est de l'unité, la présence de roches plus variées (granits et calcaires décomposés) a favorisé un relief plus accidenté et vallonné qui compose des paysages différents. Des fonds de vallées herbagers alternent avec des parties sommitales boisées à ouvertes. Au sud-est, le relief s'étire encore en plateau ouvert où grandes cultures et élevages équins dominent.

L'ensemble est sillonné par deux rivières principales, la Maire et l'Udon qui s'encaissent vers l'est et l'extérieur de l'unité, et dessinent de vastes couloirs bocagers et herbagers.

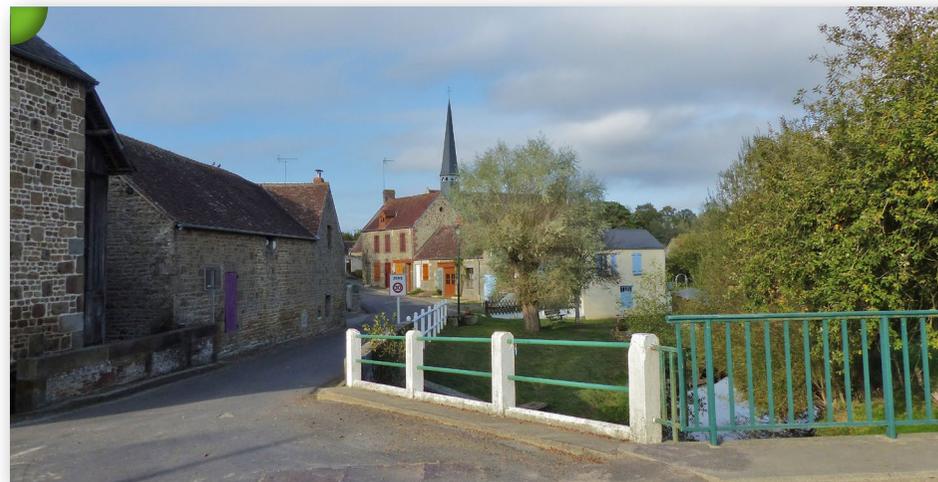
● Les vallées herbagères de la Maire et de l'Udon

Les deux principales rivières, La Maire et l'Udon, ont dessiné de vastes couloirs dont les fonds plans et bocagers tranchent avec les versants et les plateaux de grandes cultures ou buttes boisées.

Les routes sinueuses, cadrées de haies basses arbustives et arborées, donnent à voir des perspectives lointaines dans l'axe des vallées encadrées, au loin, par les rebords boisés des crêtes. Les parcelles sont généralement de grandes tailles et géométriques. Elles sont pâturées par des bovins et accueillent également quelques élevages équins.



Vue lointaine sur la vallée bocagère et herbagère de la Maire, depuis La Picotière ; Lougé-sur-Maire.



Village-pont qui s'est développé au bord de la rivière Udon ; Vieux-Pont.



Pâturage sur les pentes douces de l'Udon, depuis la RD 788 à La Cour Saint-Ouen ; Saint-Ouen-sur-Maire.



Village-pont qui s'est développé au bord de la rivière Maire ; Lougé-sur-Maire.

● Les buttes boisées

De nombreuses buttes, résultant d'affleurements de granits et de calcaires décomposés, sont au centre de la structure, largement recouvertes de boisements : Bois de Rânes, Bois de la Motte, Bois d'Avoine... en sont quelques exemples.



Taillis de feuillus qui encadre la traversée du Bois de Rânes depuis la RD 916 : La Forêterie ; Rânes.

● Plateaux et interfluves plats, céréaliers et élevages équins

La partie sud de la structure se développe en un large plateau qui donne à voir de grands paysages ouverts, légèrement ondulés et largement dominés par les grandes cultures de blé, maïs et par les labours. Les grandes parcelles sont presque dépourvues de haies bordières. Quelques haies relictuelles, composées d'arbres de haut-jet, créent, çà et là, des rideaux discontinus sur l'horizon. Par ailleurs, les différents massifs boisés, perceptibles au loin, participent à créer une certaine échelle à ce paysage de plateau où les repères sont rares.

Dans ces paysages, l'habitat est dispersé et organisé en fonction du tracé des routes principales. Les bâtiments agricoles volumineux, y sont parfois fortement visibles.



Plateau ouvert de grandes cultures, ponctué de quelques arbres appartenant à des haies relictuelles. La Briqueterie ; Boucé.

Matériaux et architecture



Les spécificités locales liées à l'usage de certains matériaux de construction ainsi qu'à un type d'architecture contribuent à la caractérisation d'un paysage. C'est pourquoi elles font l'objet d'une analyse.

Les caractéristiques architecturales ne sont pas fortement tranchées à l'échelle de l'unité paysagère des collines étirées du sud de l'Houlme.



Maisons mitoyennes. Façade sur rue en pierres et moellons de granit roux à clair avec encadrements de pierres de taille en granit bleu, sous tuiles plates. Centre-bourg de Rânes.



Façade sur rue en moellons de granit roux à clair avec encadrements et chaînes d'angles en pierres de taille de calcaire, sous ardoises. Centre-bourg de Vieux-Pont.



Ferme avec façade en moellons de granit roux et encadrement en briques sous tuiles plates. Lougé-sur-Maire.

Qualification de l'unité paysagère



Qualifier un paysage vise à expliciter les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à ce paysage.

Ces représentations et systèmes de valeurs sont soumis à diverses influences qui se diffusent et se stabilisent à différents niveaux d'organisation sociale. L'Atlas des paysages en considère deux en particulier :

- les représentations qui font référence à une culture locale, et qui traduisent la manière dont les habitants perçoivent et vivent leur territoire. Celles-ci ont été collectées lors des Ateliers du paysage et ont été intégrées à l'atlas selon les principes suivants :
 - si les paysagistes partagent les modifications apportées par les participants des ateliers, ils les font leur, et le texte ne rendra pas compte des modifications apportées ;
 - si les paysagistes ne partagent pas les modifications proposées par les participants des ateliers, le texte rendra compte et explicitera les différences d'appréciation ;
 - si les paysagistes et les participants aux ateliers ne mettent pas en avant les mêmes dynamiques et tendances d'évolution, il en sera rendu compte ;
 - enfin, si les ateliers ont mis en avant des attachements locaux particuliers, la caractérisation des unités proposées par les paysagistes, rendra compte de ces attachements particuliers.
- les représentations paysagères qui renvoient à une culture académique et sont véhiculées par les arts (littérature, peinture, photographie, cinéma...), les médias... Une recherche bibliographique a permis de rassembler les éléments les plus évoqués au fil de l'histoire.

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

● L'appropriation du nom

L'intitulé de « Collines étirées du sud de l'Houlme » est tout à fait reconnu à l'unanimité par les participants. La discussion sur le nom n'amène pas plus de commentaires.

Ateliers du paysage

Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Les discours des participants, entendus au cours des différents ateliers, oscillent finalement entre deux modes de représentation des paysages.

Pour les uns, c'est un espace riche de ses zones humides et de ses marais, bordés au sud par le massif forestier situé de part et d'autre de Lonay-le-Tesson, au pied du Parc naturel régional Normandie-Maine, de la densité de chemins de randonnée présentés dans les topoguides autour de Briouze, du projet de voie verte pour relier Briouze à Bagnoles-de-l'Orne, de ses maisons de torchis.

Pour les autres, c'est un paysage déjà fortement dégradé avec le remplacement du bocage par les grandes surfaces de maïs, le manque « *de beaucoup d'animaux dans les herbages* », par des prairies qui sont de moins en moins permanentes avec la suppression des haies, la présence résiduelle des vergers, l'empreinte forte et dommageable dans le paysage de la double voie Flers/Argentan en construction.

Cette dichotomie dans les représentations sociétales de cet espace souligne la place de transition que joue cette unité paysagère, point de jonction entre la Plaine d'Argentan, les crêtes forestières d'Andaines qui s'ouvrent sur la poiraine humide et claire du Pays du Domfrontais, et l'ouest ornais et du Mortanais vers Flers.

Entre modèles locaux et globaux, des motifs d'attachement partagés ou plus confidentiels

Certains éléments du paysage de l'unité paysagère font l'objet d'une attention particulière aussi bien à l'échelle locale que globale comme notamment des marais, des villages et châteaux et du bocage, même si celui-ci est identifié comme en partie « dégradé ».

Les limites de l'unité paysagère



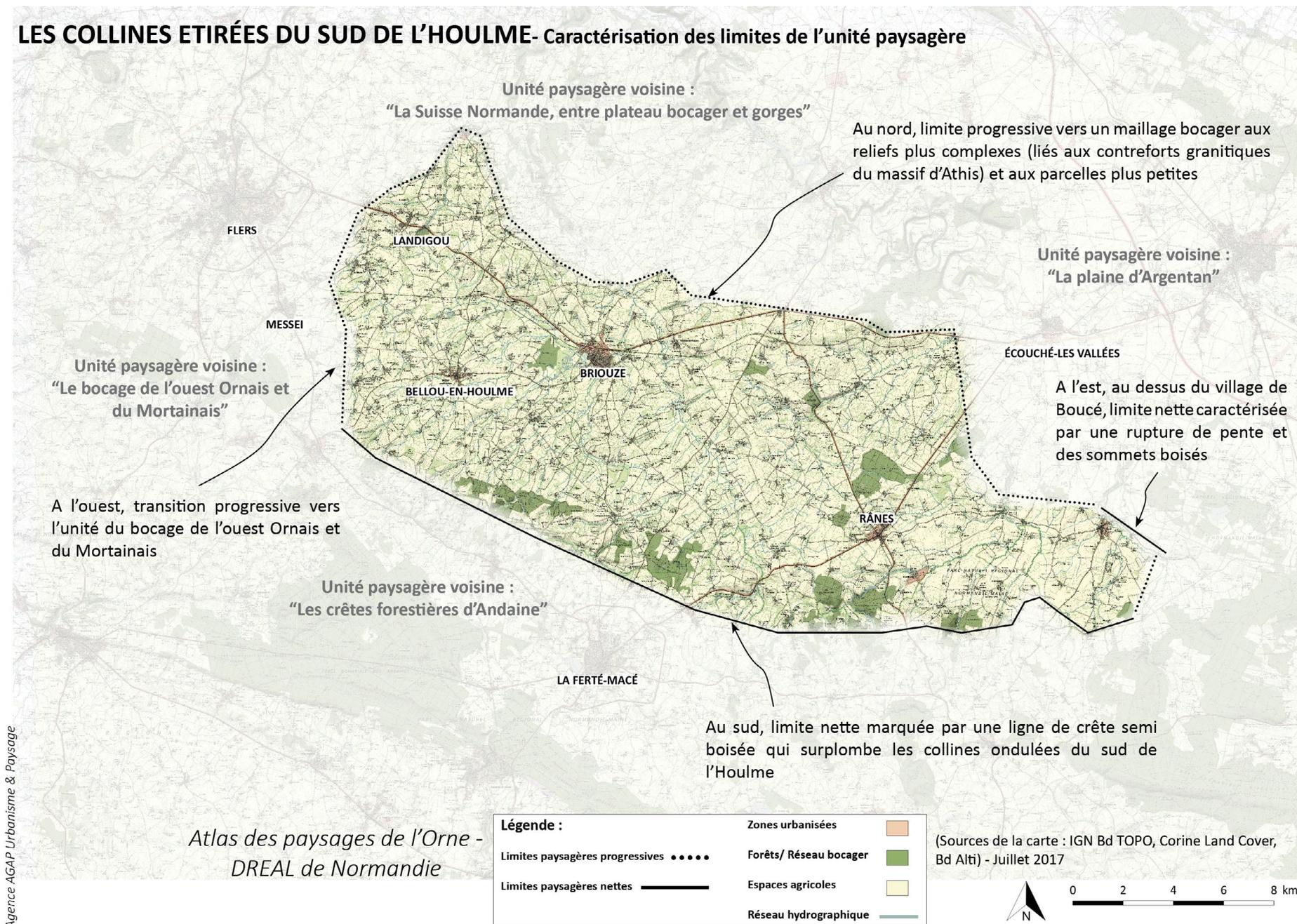
Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou progressives. Celle-ci a été définie pour être en cohérence avec les unités définies au niveau national, elle est pertinente pour une lecture à une échelle du 1/100 000.

Pour les participants, afin de renforcer l'entité de cette unité paysagère, il aurait pu être attendu de prolonger l'unité paysagère, en partie, dans l'unité des crêtes forestières, en associant au pays de Briouze et de Rânes, la Ferté-Macé jusqu'aux pieds des crêtes forestières d'Andaine.

La limite sud de l'unité est marquée par une ligne de crête boisée. Ici se pose donc la question de la cohérence entre les limites paysagères ressenties, notamment celles qui s'appuient sur une ligne de crête, et les limites administratives ou historiques des pays auxquelles sont attachés les habitants.

Ateliers du paysage

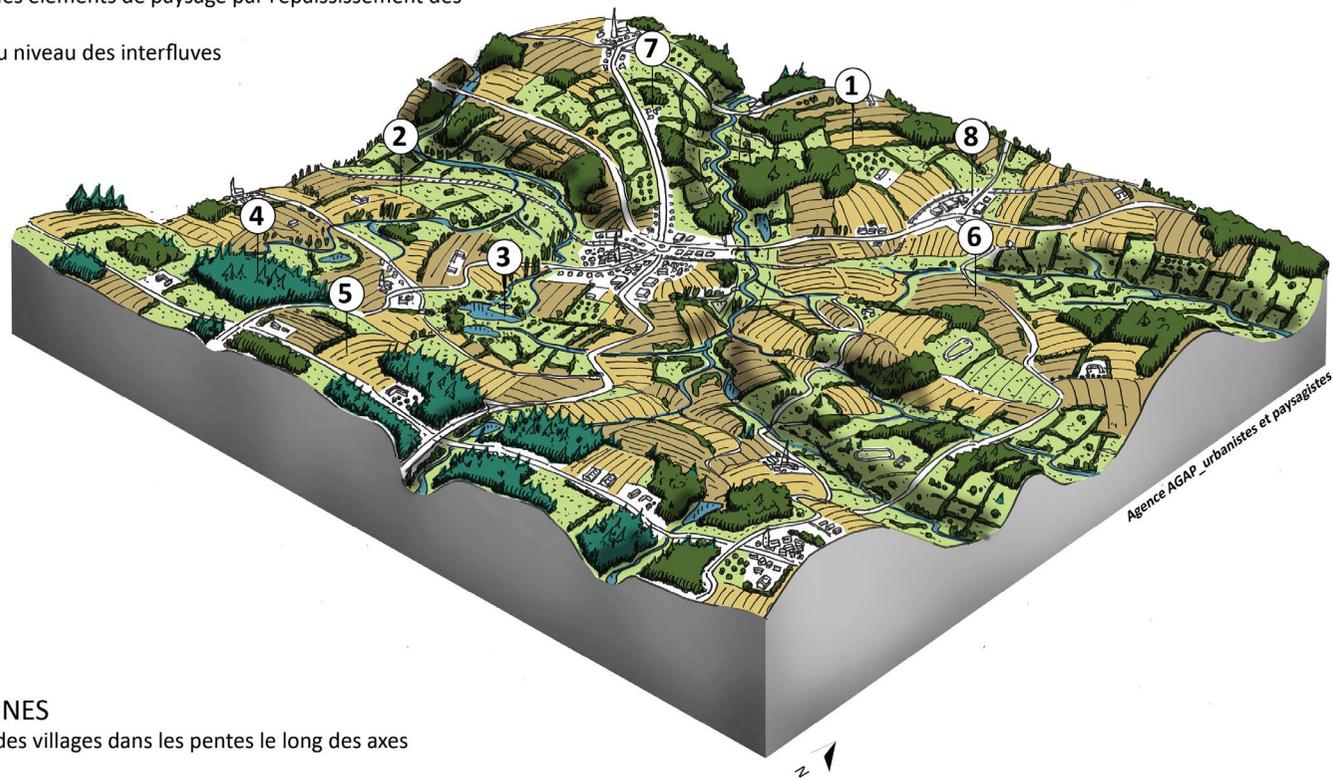
LES COLLINES ETIRÉES DU SUD DE L'HOULME- Caractérisation des limites de l'unité paysagère



LES COLLINES ETIRÉES DU SUD DE L'HOULME - Dynamiques paysagères

DYNAMIQUES AGRICOLES ET SYLVICOLES

1. Agrandissement et extension de bâtiments agricoles
2. Diminution du linéaire de haies et augmentation de la taille des parcelles
3. La fermeture du marais du Grand-Hazé
4. Reboisement forestier, notamment par la plantation de conifères
5. Fermeture des vues sur les éléments de paysage par l'épaississement des haies et boisements
6. Suppression des haies au niveau des interfluves



DYNAMIQUES URBAINES

7. Développement récent des villages dans les pentes le long des axes routiers
8. Perte d'attractivité des espaces construits et augmentation des logements vacants

Les dynamiques paysagères à l'oeuvre



L'analyse de l'évolution des paysages et des dynamiques générales repose à la fois sur les dynamiques réelles : à partir de la base de connaissances issues de l'inventaire des paysages (2001), d'un travail de terrain, de l'étude de données statistiques (données INSEE, Fichier des Logements par Communes, Mise à jour des informations cadastrales, Registre Général Parcellaire, Etablissement Public Foncier de Normandie, des Fichiers fonciers (DGFIP) et Sitadel 2), de données photographiques : vues aériennes de l'IGN - années 50 et prises de vues obliques (observatoire de la DREAL depuis une vingtaine d'années) ; mais également sur les dynamiques perçues par les habitants, à partir des données récoltées lors des Ateliers Paysages à l'échelle locale.

L'actualisation de l'atlas paraît particulièrement intéressante pour analyser les évolutions qui ont eu lieu depuis la réalisation de l'atlas bas-normand paru en 2001. Celui-ci mentionnait la reprise des labours de maïs et de céréales, avec un agrandissement des parcelles encloses sur l'ensemble de l'unité paysagère, sauf pour la partie centrale des marais (en référence au Grand Hazé). La question qui était alors posée était celle d'une évolution à venir qui maintiendrait un dessin ferme ou bien, au contraire, générerait un démantèlement incohérent du bocage.

L'analyse statistique, menée par la DREAL, sur la densité des haies, montre une diminution de 1,3 km par km² soit une baisse de 25 % entre 1998 et 2012 et ainsi une poursuite de l'évolution identifiée dès 2001.

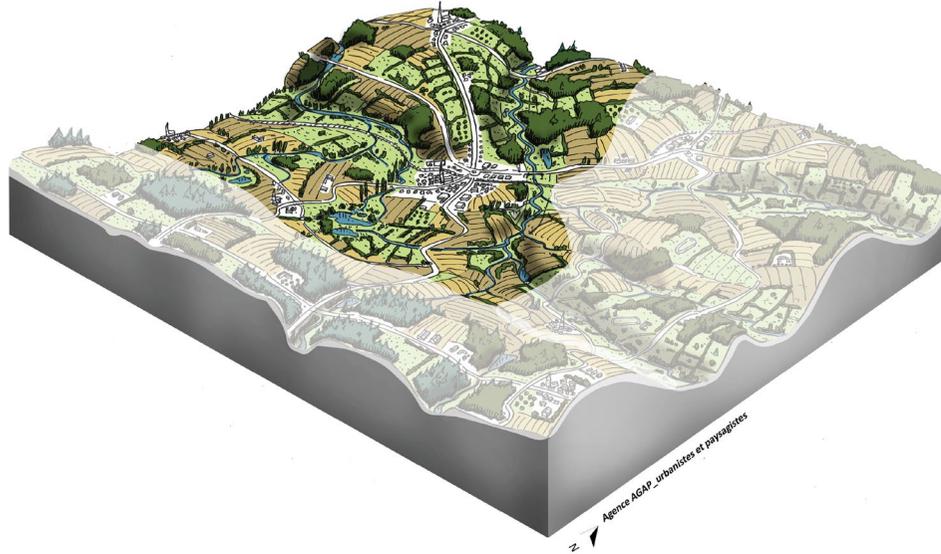
Le territoire est marqué par une croissance de la population supérieure à la moyenne régionale dans les communes les plus rurales : Durcet, Bellou-sur-Houlme. Les communes déjà urbanisées constatent une baisse modérée de leur population mais une nette augmentation des surfaces bâties, entre 2004 et 2014 (supérieure à 2 ha) (Sources : Données de l'INSEE et de l'Etablissement Foncier de Normandie).

Cette évolution, apparemment contradictoire, peut en partie reposer sur le desserrement des ménages et une typologie de logements moins adaptée aux besoins des habitants dans ces communes. (Source : Fichier des Logements par Communes)

L'ensemble du territoire est également marqué par une baisse de l'attractivité touristique qui, appuyée par la vacance des logements supérieure à 9 % pour près de la moitié des communes (Source : Fichier des Logements par Communes (Filocom)), témoigne d'une dévitalisation potentielle sur ce territoire.

Dynamiques paysagères analysées par les paysagistes

- Dynamiques de la structure paysagère n°1 : collines étirées de l'Houlme



- Réduction du nombre de parcelles

Les photos ci-dessous confirment les dynamiques identifiées en 2001 et analysées statistiquement.



Comparaison de photographies aériennes 1950-2016 (Données Géoportail). Cette photographie aérienne de l'est de Briouze permet de repérer une réduction du nombre de parcelles et l'élargissement du parcellaire (suite au remembrement)(1). On note également la forte diminution des prés vergers à l'est (2) et la construction de grandes exploitations agricoles ainsi que de zones péri-urbaines.

- Fermeture du marais du Grand-Hazé

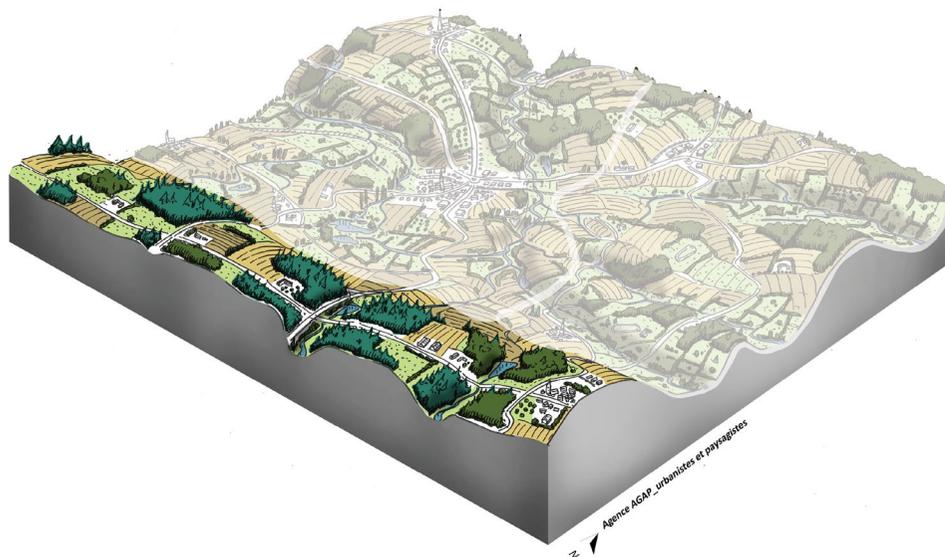


Comparaison de photographies aériennes 1950-2016 (Données Géoportail) A l'ouest de Briouze, le marais du Grand-Hazé s'est nettement reboisé depuis les années 1950 . Il présente, à présent, des paysages diversifiés. On constate, en outre, l'élargissement du parcellaire agricole sur le reste du territoire et la suppression de haies et la mise en culture de prairies.



Comparaison de photographies aériennes 2000-2014. Le marais du Grand-Hazé : les surfaces d'eau sont davantage recouvertes et les boisements autour s'épaississent, on constate également une mise en culture de parcelles qui étaient avant des prairies. Des actions sont actuellement engagées pour rouvrir les milieux et ainsi œuvrer au développement de la biodiversité. Photos DREAL / ROMEO INDIA (2000) et Marc HELLER (2014).

● **Dynamiques de la structure paysagère n°2 : la crête semi-boisée du sud de l'Houlme**



- La fermeture des vues sur les éléments de paysage par l'épaississement des haies et des boisements



Comparaison de photographies aériennes 2000-2014. Le hameau de la Serrière (commune de La Sauvagère) : en second plan, la forêt d'Hère qui domine la vallée en contrebas (arrière-plan). De nouvelles haies bocagères et de nouveaux boisements encadrent des parcelles en rotation (pâtures et labours alternent). Les habitations sont davantage dissimulées de la vue par des écrans végétaux plus épais. Photos DREAL / ROMEO INDIA (2000) et Marc HELLER (2014).

Les dynamiques principales de cette structure, dans les dernières décennies sont :

- Le reboisement forestier, notamment par la plantation de conifères sur les lisières

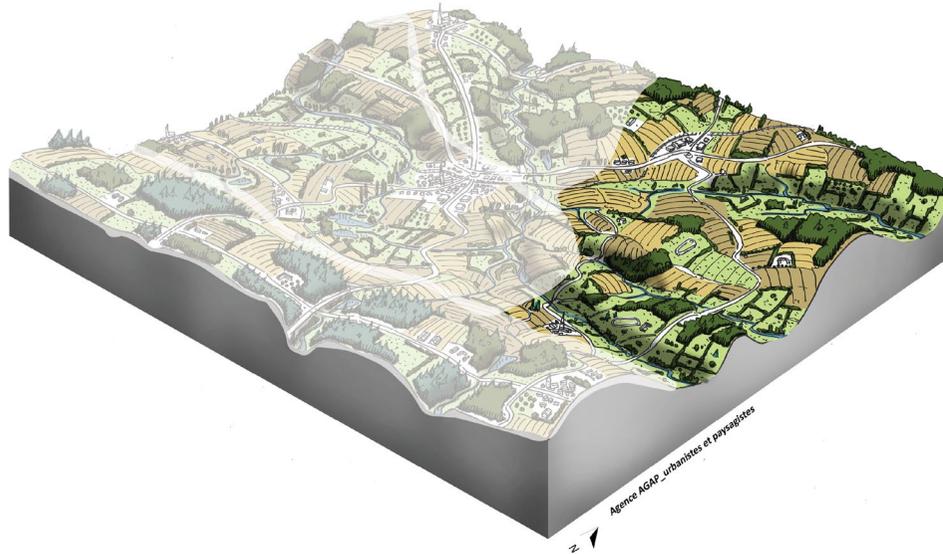


Comparaison de photographies aériennes 1950-2016 (Données Géoportail) On remarque une évolution des boisements sur la forêt d'Hère, notamment entre 1950 et nos jours : en effet, des parcelles entières ont été remplacées par des cultures (1) tandis que d'autres ont été replantées principalement de conifères (2). Ce qui renforce le caractère presque montagnard.



Comparaison de photographies aériennes 2000-2014. Le Méné-de-Briouze : reboisement des monts d'Hère (conifères) et épaississement des haies. Photos DREAL / ROMEO INDIA (2000) et Marc HELLER (2014).

- **Dynamiques de la structure paysagère n°3 : les vallées de la Maire et l'Udon, affluents de l'Orne**



- **Suppression des haies au niveau des interfluves**



Comparaison de photographies aériennes 2000-2014. Lougé-sur-Maire : suppression de haies pour élargissement des parcelles labourées et suppression des peupliers aux abords des ruisseaux. Les vues sont plus longues, la maille bocagère est simplifiée. Photos DREAL / ROMEO INDIA (2000) et Marc HELLER (2014).



Comparaison de photographies aériennes 2000-2014. Saint-Martin-l'Aiguillon : évolution des haies (quelques épaissements et plusieurs suppressions) et élargissement des parcelles labourées. Le bocage présente une maille qui devient discontinue. Photos DREAL / ROMEO INDIA (2000) et Marc HELLER (2014).

Les dynamiques perçues lors des ateliers

Les dynamiques des paysages, relevées par les participants, concernent essentiellement **l'évolution des pratiques agricoles** qui est marquée par le remplacement des zones de pâtures par des parcelles de cultures intensives de blé et de maïs. Cette évolution ou ce remplacement du paysage agricole, selon la façon dont ce changement est perçu et vécu, apparaît dans les discours souvent synonyme d'une perte d'identité territoriale.

Comme partout ailleurs dans l'Orne, est regrettée **la disparition du nombre de haies** qui dessinaient le bocage, du fait de l'agrandissement des parcelles agricoles et de la forte mécanisation des pratiques agricoles. Si les raisons avancées restent les mêmes que pour les autres unités paysagères, ici l'accent est mis particulièrement sur les enjeux liés à la gestion de **l'eau** et aux risques accrus d'inondation induit par la disparition des haies.

Par ailleurs, la question de l'urbanisation se limite au constat du développement de la vacance dans les bourgs qui, selon les participants, reflète surtout le déficit démographique. Pourtant, le développement de constructions linéaire le long des voies, ou de manière diffuse sur les versants, perturbe la cohérence antérieure des paysages, fondée sur le relief notamment.

Ateliers du paysage

Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues

Les dynamiques réelles et les dynamiques perçues sont proches avec, comme constat, une évolution des paysages directement liée à l'évolution des pratiques agricoles.

La question de l'enrichissement n'est pas abordée par les participants alors que cette dynamique induit un changement radical sur la perception des paysages (fermetures des vues notamment).

La question de l'urbanisation n'est abordée que sur le thème de la vacance et très peu sur le développement urbain des 20 dernières années, caractérisé par une urbanisation linéaire et par un mitage de l'espace agricole.

Atouts / faiblesses / opportunités / menaces



A partir d'une analyse alliant l'analyse des paysagistes et les perceptions locales, les forces et les faiblesses de l'unité paysagère ont fait l'objet d'une synthèse.

La question posée par le sociologue aux participants en atelier « *Quels sont les atouts, les faiblesses ou les menaces pour préserver la qualité paysagère de votre territoire ?* » amène dans les discussions sur deux sujets qui sont ici présentés par thématique sans présumer d'un quelconque ordre d'importance.

Le premier sujet porte que la question de la disparition des **haies du bocage**. Si l'évolution des pratiques agricoles vers l'agrandissement des parcelles est une menace perçue pour la préservation du bocage, est également soulignée la disparition des pratiques sociétales d'entretien de ces haies, que cela soit par les agriculteurs ou les particuliers-riverains. Pour répondre à cette menace, plusieurs participants, qui représentent des associations de protection de l'environnement, rapportent la « *richesse que les chemins creux, qui sont associés aux haies, représentent pour les communes. Il y a, aujourd'hui, une très forte demande d'itinéraires de randonnées à saisir* ».

Ce qui permet de glisser sur le deuxième sujet, perçu comme un atout, qui est le **potentiel touristique** tourné vers l'écotourisme. Des travaux sont en cours sur quasiment toutes les communes pour inventorier les chemins de randonnée et construire un maillage complet du territoire. Dans ce développement touristique, est souvent évoqué et attendu le Parc naturel régional Normandie-Maine dont l'implication, sur les communes ornaïses, est considérée comme encore limitée.

Ateliers du paysage

Atouts et opportunités

- **De nombreuses promenades aménagées**
 - Routes paysages en crête qui offrent des vues panoramiques sur le sud de l'Houlme.
 - Sentiers de randonnées aménagés.
 - Chemins forestiers entretenus.
- **Un potentiel touristique tourné vers l'écotourisme**
 - Développement des chemins de randonnée.
 - Valorisation de sites emblématiques comme le marais du Grand-Hazé, la vallée de la Rouvre ou la crête semi-boisée du sud de l'Houlme.

Faiblesses et menaces

- **Simplification de la maille bocagère**
 - Suppression des haies au niveau des interfluves des vallées de la Maire et de l'Udon.
 - Réduction de la maille bocagère, agrandissement des parcelles et diminution des prés vergers sur les collines de l'Houlme.
 - Ripisylves discontinues le long des cours d'eau.
- **Fermeture des paysages**
 - Fermeture des vues sur les éléments de paysage par l'épaississement des haies et des boisements.
 - Enfrichement des fonds de vallée.
- **Développement de l'urbanisation selon des logiques d'urbanisation linéaire et de mitage de l'espace agricole**
 - Développement récent des villages dans les pentes et le long des axes routiers.
 - Perte d'attractivité des espaces urbanisés et diminution du nombre de résidence secondaire.

Liste des communes concernées en tout ou partie

- Bellou-en-Houlme
- Boucé
- Briouze
- Craménil
- Durcet
- Écouché-les-Vallées (Batilly, Saint-Ouen-sur-Maire)
- Faverolles
- La Lande-de-Lougé
- Landigou
- Le Grais
- Le Ménil-Scelleur
- Le Ménil-de-Briouze
- Les Yveteaux
- Lignou
- Lonlay-le-Tesson
- Lougé-sur-Maire
- Montreuil-au-Houlme
- Pointel
- Rânes
- Saint-André-de-Briouze
- Saint-Brice-sous-Rânes
- Sainte-Marie-la-Robert
- Sainte-Opportune
- Saint-Georges-d'Annebecq
- Saint-Hilaire-de-Briouze
- Saint-Martin-l'Aiguillon
- Saires-la-Verrerie
- Vieux-Pont

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
Cité administrative - 2 rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex - Tél. 02 78 26 19 00
1 rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1 - Tél. 02 50 01 83 00

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

